

## Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce Fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

### FCP AGA CAPITAL PLUS

N° agrément : FCP/2018-12

Cet OPCVM est géré par la SGO Africaine de Gestion d'Actifs (SGO-AGA)

Immeuble de l'Africaine des Assurances, huitième étage, au carré numéro 1269, Avenue Jean Paul II, Cotonou BENIN.

#### Objectifs et politique de gestion

##### Objectifs de gestion

Le FCP AGA CAPITAL PLUS est un OPCVM « Diversifié ». Son objectif est de battre son indicateur de référence qui est composé à 50% du BRVM 10 et de 50% du rendement moyen du marché obligataire de l'UMOA.

##### Politique d'investissement :

Les actifs du FCP AGA CAPITAL PLUS ne pourront en aucun moment être investis à hauteur de plus de 70% en actions et/ou assimilés, ni être investis à hauteur de plus de 70% en obligations à court terme ou à moyen et long terme, en titres de créances émis sur le marché monétaire, en titres d'autres OPCVM ou de FCTC.

Les porteurs de parts du FCP AGA CAPITAL PLUS ont le droit de demander à tout moment le rachat de leurs parts par le Fonds. Les rachats sont effectués à valeur liquidative inconnue

Indicateur de référence : 50% BRVM 30 + 50% Taux Moyen du Marché Monétaire UMOA

Recommandation : ce Fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans un délai inférieur à 3ans.

##### Affectation des sommes distribuables :

Distribution

#### Profils de risque et de rendement



#### Explication de l'indicateur et ses principales limites

La catégorie de risque est calculée principalement sur la base des données du marché des obligations et des actions dans lesquelles les actifs sont investis.

Elle peut ne pas constituer une indication fiable du futur profil de risque du Fonds.

La catégorie de risque indiquée n'est pas garantie et elle peut évoluer au fil du temps.

La catégorie la plus basse n'est pas forcément synonyme d'un investissement « sans risque ». Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

L'indicateur synthétique permettant de positionner le FCP sur l'échelle de risque est fondée sur la volatilité historique annualisée sur une période de 4 ans.

Le niveau de risque de ce FCP est de 4 (volatilité comprise entre 1% et 5%) en raison de sa gestion discrétionnaire et de son niveau d'exposition sur les marchés d'actions et de taux d'intérêt.

#### Autres facteurs de risques importants non pris en compte dans l'indicateur

**Risque de crédit** : Il peut être défini comme le risque de perte liée à la dégradation de la qualité de crédit d'un émetteur ou le risque de perte liée au défaut (total ou partiel) d'un émetteur sur ses engagements.

**Risque de liquidité** : est défini comme « le risque qu'une position dans le portefeuille ne puisse être cédée, liquidée ou clôturée pour un coût limité et dans un délai suffisamment court, compromettant ainsi la capacité de l'OPCVM à se conformer à tout moment à l'exigence d'émission et de rachat à la demande des investisseurs.

**Risque de contrepartie** : est défini comme « le risque de perte pour un placement collectif ou un portefeuille individuel résultant du fait que la contrepartie à une opération ou à un contrat peut faillir à ses obligations avant que l'opération n'ait été réglée de manière définitive sous la forme d'un flux financiers ».

*Rup*

*[Signature]*

*[Signature]*

**Risque opérationnel** : est le résultat d'une inadaptation ou d'une défaillance imputable à des procédures, personnels et systèmes internes ou à des événements extérieurs, y compris d'événements de faible probabilité d'occurrence mais à fort risque de perte. Le risque opérationnel inclut les risques de fraude.

La survenance de l'un de ces risques pourra entraîner une baisse de valeur liquidative du Fonds.

Pour plus d'information sur les risques, vous pouvez vous référer au prospectus détaillé.

### Frais

Le pourcentage des frais à la charge de l'investisseur indiqué, est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi.

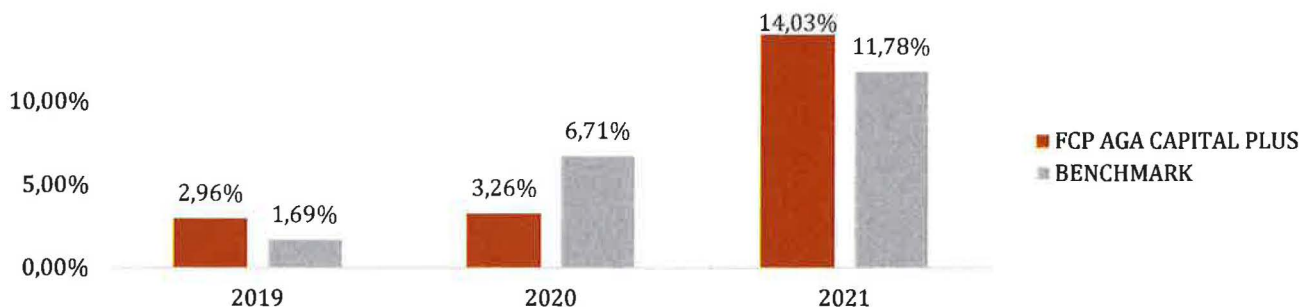
Frais à la charge de l'investisseur, prélevé lors des souscriptions et des rachats		
Frais d'entrée (HT)	Montant de souscription	1,50% maximum
Frais de sortie (HT)	Montant de rachat	1,50% maximum

Les frais de gestion encourus par l'OPCVM servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distributions des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements. »

Frais prélevés par le Fonds sur une année	Montant	Taux
Frais courant	11 276 653	3,68%
Frais prélevés par le Fonds dans certaines circonstances		Néant
Commission de performance		Néant

Le chiffre communiqué se fonde sur les frais de l'exercice clos le 31/12/2021. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la rubrique des frais du prospectus de l'OPCVM disponible au siège de l'AGA, chez nos distributeurs autorisés, ainsi que sur notre site web : [www.sgo-aga.net](http://www.sgo-aga.net).

### Performances passées



Les performances passées ne sont pas constantes dans le temps et ne préjugent pas les performances futures.

Les performances annualisées présentées sur cet histogramme Informations clés pour l'investisseur et ce graphique sont calculées après déduction de tous les frais et commissions prélevés par le Fonds.

**Date de création** : la valorisation du FCP a débuté le **11 mars 2019**.

**Devise** : les montants considérés sont libellés en franc CFA

**Indicateur de référence** : 50% BRVM 10 + 50% Taux Moyen du Marché Monétaire UMOA.

### Informations pratiques

**Nom du dépositaire** : SGI AFRICAINE DE GESTION ET D'INTERMEDIATION (SGI-AGI) et assure aussi la commercialisation du Fonds.

**Lieu et modalité d'obtention d'information sur l'OPC** : Le prospectus et autres documents d'information périodique réglementaires, ainsi que toutes autres informations pratiques gratuitement auprès de la Société de Gestion ou sur son site internet [www.sgo-aga.net](http://www.sgo-aga.net).

Toute demande de complément d'information doit être adressée au service commercial de l'AGA par mail : [contact@sgo-aga.net](mailto:contact@sgo-aga.net) ou au siège de ladite société.

**Fiscalité** : Les plus-values et les revenus éventuels liés à la détention de parts ne subissent aucune taxation en vertu des dispositions de l'article 78 du code général des impôts en République du Bénin.

La responsabilité de l'AGA ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cet OPC est agréé, le 10 décembre 2018 par l'AMF-UMOA sous le numéro FCP/2018-12

La SGO Africaine de Gestion d'Actifs est agréée le 25 juin 2018 par le l'AMF-UMOA sous le numéro : SG/2018-02

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au \_\_\_\_\_

2021

2021

4